

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE  
Conseil Communautaire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 15 DECEMBRE 2021****02- Objet : TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION ET/OU SUPPRESSION D'EMPLOIS****N° Ordre : DE-103-2021**

Rapporteur : Jacques Lambert, Vice-Président en charge des ressources humaines, de l'administration générale et président de la CAO/CDSP

Nomenclature : 4.1.3 création ou suppression d'emplois

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Feugarolles, après convocation du 08 décembre 2021, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

**Membres présents (41) :****Andiran** : M. Lionel LABARTHE**Barbaste** : Mme Valérie TONIN (présente à compter du point 07),**Bruch** : M. Alain LORENZELLI**Buzet-sur-Baïse** : M. Jean-Louis MOLINIE**Calignac** : Mme Stéphanie DAVID, suppléante**Espiens** : M. Serge LARROCHE**Feugarolles** : M. Jean-François GARRABOS**Fioux** : M. Joël AREVALLILO**Francescas** : Mme Paulette LABORDE**Lamontjoie** : M. Pascal BOUTAN**Lannes-Villeneuve de Mézin** : M. Jacques ECHEVERRIA**Lasserre** : M. Serge PERES**Lavardac** : MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE**Le Fréchou** : M. André APPARITIO**Le Nomdieu** : -**Le Saumont** : M. Jean-Louis LALAUDE**Mézin** : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA**Moncaut** : M. Francis MALISANI**Moncrabeau** : M. Nicolas CHOISNEL**Montgaillard** : M. Henri de COLOMBEL**Montagnac-sur-Auvignon** : M. Jean-Louis TOLOT**Montesquieu** : M. Alain POLO**Nérac** : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRES-SOLANO et MM. Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY (absent pour le point 17), Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ**Pompey** : -**Pouébas** : M. Jean de NADAILLAC**Réaup-Lisse** : M. Pascal LEGENDRE**Saint Pé Saint Simon** : M. Michel SABATHIER**Saint-Vincent-de-Lamontjoie** : -**Sainte-Maure-de-Peyriac** : -**Sos-Gueyze-Meylan** : M. Didier SOUBIRON**Thouars-sur-Garonne** : M. Christophe BESSIERES, suppléant**Vianne** : Mme Laurence BENLLOCH**Xaintrilles** : Mme Michèle AUTIPOUT**Membres absents ayant donné procuration (6) :****Barbaste** : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN (présente à compter du point 07),

**Buzet-sur-Baïse** : Mme Patricia CHENUIL à M. Jean-Louis MOLINIE  
**Lavardac** : Mme Isabelle SALIS et M. Ludovic BIASOTTO  
**Mézin** : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT  
**Nérac** : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Serge ARNAUNE à M. Nicolas LACOMBE

**Membre absent excusé (4) :**

**Calignac** : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID  
**Lavardac** : M. Georges BARBARA  
**Sainte-Maure-de-Peyriac** : M. Robert LINOSSIER  
**Thouars-sur-Garonne** : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

**Membre absent non excusé (3) :**

**Le Nomdieu** : M. Jean-Pierre LUSSAGNET  
**Pompiéy** : M. Jean-Pierre SUAREZ  
**Saint-Vincent-de-Lamontjoie** : M. Daniel AIRODO

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 45

Absents : 14

- Dont « pour » : 45

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 5

- Dont abstention : 0

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, **les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.**

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

En cas de suppression d'emplois ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser :

- Le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de contractuel créé en application de l'article 3-3 de la loi précitée, *(lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'exercer les fonctions (3-3 1°), lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services justifient le recours à un agent contractuel de droit public (3-3 2°), dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants pour tous les emplois (3-3 3°), dans les communes ou groupements de communes d'au moins 1 000 habitants pour les emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire inférieure à 17 heures 30 (3-3 4°), pour les emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autre autorité territoriale dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants (3-3 5°),*

Vu la délibération n°DE-079-2021 du 22 septembre 2021 portant modification du tableau des effectifs,

Vu l'avis préalable du Comité Technique en date du 4 novembre 2021,

Afin de permettre la nomination de 2 agents titulaires remplissant les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement de grade, il est proposé pour chacun d'entre eux, de supprimer leur emploi actuel et de créer un emploi sur leur grade d'avancement, dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation dans le tableau des titulaires.

Considérant une réorganisation au sein des équipes du service Voirie, il est nécessaire de recruter 1 agent d'exploitation et 1 chef d'équipe. Les commissions de recrutement n'ayant pas eu lieu, il est proposé :

- de créer 1 emploi d'agent d'exploitation de la voirie au grade d'adjoint technique dans le tableau des titulaires et 1 emploi d'agent d'exploitation de la voirie au grade d'adjoint technique dans le tableau des contractuels, relevant de la catégorie C, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- de créer un emploi de chef d'équipe au grade d'agent de maîtrise dans le tableau des titulaires et 1 emploi de chef d'équipe au grade d'agent de maîtrise dans le tableau des contractuels, relevant de la catégorie C, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Considérant le besoin de renforcer l'équipe du service Patrimoine, il est nécessaire de recruter 1 adjoint technique supplémentaire. Les commissions de recrutement n'ayant pas eu lieu, il est proposé :

- de créer un emploi d'agent polyvalent dans le tableau des titulaires et un emploi de même type dans le tableau des contractuels, au grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie C, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Ces emplois pourraient être pourvus par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Technique.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra, dans ce cas, justifier d'une expérience professionnelle similaire.

Le contrat 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles 3-3, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints techniques et des agents de maîtrise.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Considérant l'exposé du Président  
Après en avoir délibéré  
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 16 décembre 2021, comme suit :

## TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché hors classe	A	1	1	0	1 Directeur Général des services
Attaché principal	A	1	1	0	1 Directrice des Affaires Financières
Attaché territorial	A	4	3	0	1 Directrice de l'Espace France services 1 Directrice communication et chargée de mission Leader 1 Directrice des Ressources Humaines
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	2	0	1 Chargé de mission Leader et dév économique 1 Conseiller de Prévention
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	2	0	1 Responsable du service Habitat 1 Responsable des Affaires Générales et tenue des Assemblées
Rédacteur	B	4	3	0	1 Directrice service PEEJ 2 Instructeur Urbanisme Conseiller socio-administratif
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	4	4	0	1 Assistant de gestion administratif pôle fonctionnel 1 Référent RH et comptabilité Enfance et Jeunesse 1 Conseiller emploi 1 Assistant de gestion administrative de l'Ecole de musique et de danse
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	2	0	1 Assistant comptable 1 Assistant de gestion administrative Voirie et comptabilité
Adjoint administratif	C	6	6	0	1 gestionnaire paie/carrière 1 assistant de gestion administrative Urbanisme 1 Conseiller socio-administratif 1 assistante de gestion administrative Enfance et Jeunesse 1 Assistante RH
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur principal	A	1	1	0	1 Directeur des Serv. techniques
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1	0	Responsable administrative et financière des services techniques
Agent de maîtrise pal 2ème classe	C	2	2	0	1 Encadrant Voirie 1 Référent technique
Agent de maîtrise	C	3	3	0	1 Chef d'équipe 2 Agents d'exploitation voirie 1 Référent des documents techniques
Adjoint technique principal 1ère classe	C	5	5	0	1 Chef d'équipe Voirie 3 Agents d'exploitation de Voirie 1 Agent d'exploitation de Voirie spécialisé

Adjoint technique principal 2ème classe	C	6	6	0	1 Chef d'équipe Voirie 1 Responsable du service Patrimoine 3 Agents d'exploitation Voirie 1 Agent technique polyvalent
Adjoint technique	C	15+1+1	15	1	4 agents d'exploitation de Voirie spécialisés 4 +1 Agents d'exploitation Voirie 3 +1 Agents polyvalents du Patrimoine 1 chef d'équipe voirie 1 mécanicien Voirie 2 Agents d'entretien
<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Assistant d'enseignement principal 1ère classe	B	7	7	0	1 Directeur de l'Ecole de Musique et de Danse 5 Enseignants Musique 1 Enseignant Danse
Assistant d'enseignement principal 2ème classe	B	1	1	0	1 Enseignant Musique
Assistant d'enseignement artistique	B	1	1	0	1 Enseignant Musique
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0	1 archiviste délégué à la protection des données
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	3+2	3+2	0	+1 Coordonnateur Jeunesse + 1 Directeur ALSH 3 Directeurs ALSH /NAP
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	6-2	6-2	0	-1 Coordonnateur Jeunesse 1 Directeur Maison des Jeunes 1 Directeur ALSH /NAP -1 Directeur ALSH 2 animateurs
Adjoint d'animation	C	3	3	2	1 animateur RAM 2 animateurs
<b>FILIERE SOCIALE</b>					
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	A	1	1	0	1 Educateur Jeunes Enfants
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	A	2	2	0	1 Directeur de halte-garderie 1 Educateur Jeunes Enfants
Agent social principal 1ère Classe	C	1	1	0	1 Assistant éducatif Petite Enfance
Agent social principal 2ème classe	C	3	3	0	3 Assistants éducatifs Petite Enfance
Agent social	C	6	6	0	6 Assistants éducatifs Petite Enf
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C	3	3	0	3 Auxiliaires de puériculture
<b>TOTAL</b>		<b>98+1+1+1+2-2</b>	<b>96+2-2</b>	<b>3</b>	

## CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC SUR EMPLOIS PERMANENTS

Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Directeur territorial	A	1	1	0	1 Directeur général adjoint attaché au Pôle Cohésion Sociale et Développement
Attaché territorial	A	5	4	0	1 Directrice juridique 1 Chef de projet TEPOS 1 chargé de missions TEPOS 1 Responsable service urbanisme
Rédacteur territorial	B	4	2	1	1 Coordonnateur CTG 1 Conseillère en insertion professionnelle Conseiller socio-administratif
Adjoint Administratif	C	2	1	0	1 Animatrice numérique EFS Conseiller socio-administratif
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur territorial	A	2	2	0	1 Chargé de mission Natura 2000 1 Technicien Rivière
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	0	1 Technicien Habitat
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	0	1 Technicien Habitat
Technicien Territorial	B	1	1	0	1 Technicien Rivières
Agent de maintenance	C	+1	0	0	1 Chef d'équipe
Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> cl	C	1	1	0	1 Agent d'exploitation Voirie
Adjoint technique	C	2+1+1	1	0	1 Agent d'exploitation Voirie 1+1 Agent polyvalent du Patrimoine
<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Assistant d'enseignement artistique	B	6	6	6	5 Enseignants EMD 1 Enseignant Musique CDI
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	2	2	2 Enseignants EMD
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Adjoint d'animation	C	13	13	10	13 animateurs
<b>FILIERE SOCIALE</b>					
Educateur de jeunes enfants	A	3	3	0	2 Directeurs de Multi Accueil 1 animateur RAM
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	0	1 assistante Petite Enfance
Agent social	C	1	1	0	1 assistante Petite Enfance
Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	1	0	1 Auxiliaire de puériculture
<b>TOTAL</b>		<b>49+1+1+1</b>	<b>42</b>	<b>19</b>	

CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE -CONTRATS AIDES					
Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	/	2	2	0	2 agents d'exploitation de la voirie
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>149</b>	<b>140</b>	<b>22</b>	
		<b>+ 8 -2</b>	<b>+ 2 - 2</b>		
		<b>155</b>	<b>140</b>	<b>22</b>	

► De prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois et de les inscrire au budget d'Albret Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président



Alain LORENZELLI